



## L'Équateur adhère à l'accord commercial UE-Colombie/Pérou

Bruxelles, le 11 novembre 2016

**La commissaire Malmström signe aujourd'hui le protocole d'adhésion de l'Équateur à l'accord, lors d'une cérémonie de signature organisée à Bruxelles à 13 heures.**

La commissaire européenne chargée du commerce, Cecilia **Malmström**, signe aujourd'hui le protocole d'adhésion de l'Équateur à l'[accord de libre-échange avec la Colombie et le Pérou](#). Cet accord propice au développement permettra d'ouvrir les marchés des deux parties, d'améliorer la stabilité et la prévisibilité pour les échanges et les investissements dans les deux sens et de promouvoir un développement inclusif et durable.

Mme **Malmström** s'est exprimée en ces termes: *«Cet accord marque un tournant dans les relations entre l'Équateur et l'UE, et il établit le cadre approprié pour stimuler les échanges et les investissements de part et d'autre. Il est important qu'il prenne effet sous peu, afin que les exportateurs, les travailleurs et les citoyens puissent commencer à profiter de ses avantages. Nous devons multiplier les échanges entre les deux parties, parce que le commerce est un facteur essentiel de croissance et d'emploi tant pour l'UE que pour une économie telle que l'Équateur, qui aspire à se diversifier et à intégrer les chaînes de valeur mondiales. L'accord ouvre des portes aux entreprises européennes et fournit un point d'ancrage pour les réformes en Équateur.»*

La commissaire va signer le protocole d'adhésion à 13 heures aujourd'hui lors d'une cérémonie, aux côtés de la présidence slovaque de l'UE, représentée par le ministre de l'économie Peter Žiga, ainsi que de Jorge Glas, vice-président de la République de l'Équateur, de Rodrigo Rivera, ambassadeur de la Colombie, et de Cristina Ronquillo De Blödorn, ambassadrice du Pérou. Pour être mis en œuvre à titre provisoire, l'accord requiert désormais l'approbation du Parlement européen.

L'accord permettra de supprimer les droits de douane sur tous les produits industriels et de la pêche, d'élargir l'accès au marché pour les produits agricoles, d'améliorer l'accès aux marchés publics et aux services et de réduire davantage les obstacles techniques au commerce. Une fois que l'accord sera intégralement mis en œuvre, les exportateurs de l'UE économiseront au moins 106 millions d'euros par an en droits de douane, et les exportations de l'Équateur enregistreront jusqu'à 248 millions d'euros d'économies au titre de la suppression des droits.

Cet accord asymétrique est conçu pour répondre aux besoins de développement de l'Équateur. Les réductions tarifaires ne seront mises en place que progressivement, sur une période de 17 ans; l'UE libéralisera près de 95 % des lignes tarifaires dès l'entrée en vigueur de l'accord, tandis que l'Équateur en libéralisera environ 60 %. Selon les estimations de la Commission, l'effet sur le PIB de l'Équateur serait considérable. L'accord offrira à l'Équateur un meilleur accès pour ses principales exportations vers l'UE, par exemple en ce qui concerne les produits de la pêche, les fleurs coupées, le café, le cacao, les fruits et les fruits à coque. Les bananes bénéficieront également d'un taux préférentiel, mais un mécanisme de stabilisation sera en place pour que la Commission puisse examiner et envisager la suspension des préférences si un seuil annuel est atteint, comme c'est actuellement le cas dans le cadre de nos accords commerciaux avec la Colombie, le Pérou et l'Amérique centrale.

L'UE aussi a beaucoup à gagner avec cet accord. Par exemple, le secteur agricole européen bénéficiera d'un meilleur accès au marché pour ses produits et de la protection d'une centaine d'indications géographiques de l'UE sur le marché équatorien. L'UE peut également escompter des avantages dans certains secteurs spécifiques, dont de nouvelles perspectives d'accès au marché pour les voitures et les machines.

L'accord proposé contient également des engagements portant sur l'application effective des conventions internationales relatives aux droits des travailleurs et à la protection de l'environnement, qui sera contrôlée en concertation systématique avec la société civile.

L'accord commercial permettra de renforcer l'intégration régionale, l'Équateur devenant le troisième membre de la Communauté andine (aux côtés de la Colombie et du Pérou) à y adhérer. En outre, il laisse à la Bolivie, quatrième membre de cette Communauté, la possibilité de demander à y adhérer si elle le souhaite. Avec cet accord commercial, l'UE continue à resserrer ses liens et à progresser dans son ambitieux programme commercial avec l'Amérique latine.

## Contexte

Les échanges bilatéraux de marchandises entre l'UE et l'Équateur ont représenté 4,6 milliards d'euros en 2015: l'UE a exporté des biens vers l'Équateur pour un montant de 2 milliards d'euros et en a importé pour 2,6 milliards.

Les pourparlers en vue d'un accord commercial entre l'UE, d'une part, et la Colombie, l'Équateur et le Pérou, d'autre part, ont été lancés en janvier 2009. En juillet 2009, l'Équateur a suspendu sa participation à ces pourparlers. Les négociations en vue d'un accord commercial UE-Colombie/Pérou ont été conclues en mars 2010, et l'accord s'est appliqué à titre provisoire à partir de mars 2013 en ce qui concerne le Pérou et d'août 2013 en ce qui concerne la Colombie. Les avantages de l'accord pour la Colombie et le Pérou sont déjà visibles. Par exemple, plus de 500 entreprises colombiennes et 1 100 entreprises péruviennes, principalement petites et moyennes, ont exporté pour la première fois vers l'UE depuis l'entrée en vigueur de l'accord.

En mai 2013, l'Équateur a manifesté sa volonté de reprendre les pourparlers et d'adhérer à l'accord aux côtés de la Colombie et du Pérou. Les négociations ont officiellement repris en janvier 2014 et ont été conclues le 17 juillet 2014.

## Pour en savoir plus

- [Texte de l'accord négocié](#)
- [Évaluation de l'incidence économique de l'accord commercial entre l'Union européenne et l'Équateur](#)
- [Plus d'informations sur les avantages de l'accord commercial avec la Colombie et le Pérou](#)
- [Plus d'informations sur les relations commerciales entre l'UE et la Communauté andine](#)

IP/16/3615

Personnes de contact pour la presse:

[Daniel ROSARIO](#) (+ 32 2 295 61 85)

[Axel FOUGNER](#) (+32 2 295 72 76)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)